

Décision n° D2019_050

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2018-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le budget départemental,

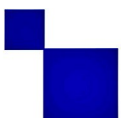
décide

- de contracter auprès de l'Agence France Locale (AFL) à laquelle il a adhéré en 2017, un prêt d'au maximum 15 millions d'euros afin de financer, en fonction de ses besoins, des dépenses d'investissement du Département.

Les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Phase de mobilisation

Montant	De 0 à 15 millions d'euros
Date de début	31 octobre 2019
Date de fin	31 décembre 2019
Taux d'intérêt	Eonia + 0,20 %
Fréquence de paiement des intérêts	Mensuelle
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Montant minimum des tirages	20 000 euros



Phase de consolidation

Montant retenu	De 0 à 15 millions d'euros
Notification du montant retenu	Le 20 décembre 2019 à 14 h au plus tard
Date de versement des fonds	31 décembre 2019 au plus tard. Cette date est également la date de début de la phase de consolidation
Date d'échéance	20 décembre 2039
Durée	20 ans
Modalité de remboursement du Principal	Amortissement linéaire trimestriel
Taux d'intérêt	Taux fixe calculé sur la base de la cotation du swap de taux : euribor 3 mois + 0,45 % (euribor flooré à 0) versus taux fixe trimestriel exact /360
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
TEG	0,4504% au 4 novembre 2019 - sera définitivement fixé lors du tirage

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191115-D2019_050-AR